



# La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023 : aperçu

## Notes méthodologiques



Institut canadien  
d'information sur la santé

---

Canadian Institute  
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Téléphone : 613-241-7860

Télécopieur : 613-241-8120

[icis.ca](http://icis.ca)

[droitdauteur@icis.ca](mailto:droitdauteur@icis.ca)

ISBN 978-1-77479-317-6 (PDF)

© 2025 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023 : aperçu — notes méthodologiques*. Ottawa, ON : ICIS; 2025.

This publication is also available in English under the title *Health Workforce in Canada, 2019 to 2023: Overview — Methodology Notes*.

ISBN 978-1-77479-316-9 (PDF)

# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| L'information sur la main-d'œuvre de la santé à l'ICIS . . . . .   | 4  |
| Au sujet du présent document . . . . .   | 5  |
| Disponibilité des données . . . . .  | 5  |
| Groupes de professionnels de la santé . . . . .  | 5  |
| Période de collecte des données . . . . .  | 7  |
| Sources des données. . . . .   | 7  |
| Variables recueillies . . . . .  | 7  |
| Qualité des données . . . . .  | 9  |
| État de la réglementation . . . . .  | 9  |
| Sous-dénombrement et surdénombrement . . . . .   | 10 |
| Comparabilité des données au fil du temps . . . . .  | 11 |
| Respect de la vie privée et confidentialité . . . . .  | 27 |
| Annexe : Professionnels de la santé, première année de réglementation,<br>par province et territoire, 2023 . . . . . | 28 |

# L'information sur la main-d'œuvre de la santé à l'ICIS

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données et publie des rapports sur la main-d'œuvre de la santé pour éclairer la planification des ressources humaines et l'élaboration des politiques à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale.

Les produits suivants sur la main-d'œuvre de la santé sont accessibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023 : aperçu — tableaux de données*
- *Le personnel infirmier au Canada, 2023* (tableaux de données, notes méthodologiques)
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2023 — Statistiques éclair*
- *Profil des médecins au Canada, 2023* (infographie)
- *Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2023* (tableaux de données, données historiques, notes méthodologiques, Statistiques éclair)
- *Base de données nationale sur les médecins, 2022-2023* (tableaux de données sur les paiements et l'utilisation, tableaux de données historiques sur les paiements et l'utilisation, notes méthodologiques)
- *Les ergothérapeutes au Canada, 2023* (tableaux de données, notes méthodologiques)
- *Les pharmaciens au Canada, 2023* (tableaux de données, notes méthodologiques)
- *Les physiothérapeutes au Canada, 2023* (tableaux de données, notes méthodologiques)

Pour de plus amples renseignements :

Information sur la main-d'œuvre de la santé  
Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Tél. : 613-241-7860

Télec. : 613-241-8120

Courriel : [ims@icis.ca](mailto:ims@icis.ca)

Site Web : [icis.ca](http://icis.ca)

# Au sujet du présent document

Le présent document (anciennement intitulé *Les dispensateurs de soins de santé au Canada — notes méthodologiques*) fournit un résumé des renseignements importants sur la disponibilité et la qualité des données contenues dans *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023 : aperçu — tableaux de données*. Il vise à aider les lecteurs à examiner les tendances relatives à la main-d'œuvre de la santé au fil du temps et à effectuer des comparaisons pertinentes entre ce produit et d'autres sources de données.

## Disponibilité des données

### Groupes de professionnels de la santé

L'ICIS recueille, vérifie et déclare annuellement des données agrégées sur les effectifs, l'âge et le sexe concernant 34 groupes de professionnels de la santé au Canada. Ces données sont ajoutées à la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS). L'étendue des données de la BDMOS varie selon le groupe de professionnels, la province ou le territoire, et l'année.

Chaque version de la publication *La main-d'œuvre de la santé au Canada : aperçu* fait état des 5 dernières années de données comprises dans la BDMOS. Il est possible d'obtenir des données pour des années supplémentaires en écrivant à [ims@icis.ca](mailto:ims@icis.ca).

**Tableau 1** Groupes de professionnels de la santé et première année de données disponibles

| Groupe de professionnels de la santé | Première année de données disponibles |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Adjoints au médecin                  | 2013                                  |
| Ambulanciers paramédicaux            | 2011                                  |
| Assistants dentaires                 | 2011                                  |
| Audiologistes                        | 2001                                  |
| Chiropraticiens                      | 1988                                  |
| Conseillers en génétique             | 2011                                  |
| Dentistes                            | 1988                                  |
| Denturologistes                      | 2017                                  |
| Diététistes                          | 1988                                  |

| Groupe de professionnels de la santé                              | Première année de données disponibles |
|---|---------------------------------------|
| Ergothérapeutes*  | 1988                                  |
| Hygiénistes dentaires   | 1988                                  |
| Infirmières autorisées*   | 1980                                  |
| Infirmières auxiliaires autorisées*                               | 1988                                  |
| Infirmières praticiennes*   | 2003                                  |
| Infirmières psychiatriques autorisées*                            | 1990                                  |
| Inhalothérapeutes   | 1988                                  |
| Médecins*   | 1968                                  |
| Opticiens   | 2011                                  |
| Optométristes   | 1988                                  |
| Orthophonistes  | 2001                                  |
| Pharmaciens*  | 1988                                  |
| Physiciens médicaux   | 1992                                  |
| Physiothérapeutes*  | 1988                                  |
| Préposés aux services de soutien à la personne*                   | 2020                                  |
| Professionnels de la gestion de l'information sur la santé        | 1988                                  |
| Professionnels de la santé publique environnementale              | 1999                                  |
| Psychologues  | 1988                                  |
| Psychothérapeutes/thérapeutes en counseling                       | 2021                                  |
| Sages-femmes  | 1991                                  |
| Techniciens en pharmacie  | 2012                                  |
| Technologistes de laboratoire médical                             | 1988                                  |
| Technologistes, services de laboratoire et de radiologie combinés | 2019                                  |
| Technologues en radiation médicale                                | 1988                                  |
| Travailleurs sociaux  | 1988                                  |

**Remarque**

\* Données au niveau de l'enregistrement disponibles.

## Période de collecte des données

L'ICIS s'efforce de recueillir des données sur la main-d'œuvre de la santé par année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). Toutefois, chaque fournisseur de données suit son propre cycle d'inscription annuel qui ne correspond pas toujours à une année civile. Par conséquent, il n'est pas possible d'inclure toutes les inscriptions ou adhésions pour une année civile donnée.

## Sources des données

La BDMOS contient des données sur plus de 30 groupes de professionnels de la santé au Canada. Elle dresse un portrait global national, provincial et territorial de ces groupes, notamment en ce qui concerne l'effectif, la répartition, la migration, la formation et l'emploi.

La BDMOS contient des données soumises à l'ICIS par plusieurs fournisseurs, comme les organismes provinciaux et territoriaux de réglementation, les associations professionnelles et les gouvernements. Pour certaines professions, les données sont fournies de façon centralisée par une association nationale. Toutefois, les sources des données peuvent varier d'une année à l'autre.

Pour obtenir des précisions sur les sources des données, écrivez à [ims@icis.ca](mailto:ims@icis.ca).

## Variables recueillies

Dans la mesure du possible, l'ICIS produit des rapports comprenant l'information la plus complète pour chaque groupe de professionnels de la santé. Néanmoins, les données incomplètes peuvent influencer sur les tendances générales. Si plus de 30 % des enregistrements d'une province ou d'un territoire ont une valeur *non précisé* (c.-à-d. *inconnu*, *sans objet* ou *non recueilli*) pour un élément de données, les statistiques établies d'après cet élément ne sont pas déclarées.

Les descriptions qui accompagnent ces variables servent à normaliser la collecte et la déclaration des données agrégées.

**Tableau 2** Variables recueillies pour les groupes de professionnels de la santé

| Nom de la variable                                    | Description  |
|---|--|
| <b>Effectif</b>                                       | <p>Dans la mesure du possible, l'ICIS encourage les fournisseurs de données à soumettre des données sur l'effectif pour l'ensemble des personnes inscrites en tant que membres actifs et admissibles à exercer la profession au cours d'une année donnée, y compris celles qui occupaient un emploi et celles qui étaient sans emploi au moment de l'inscription (membres inscrits et actifs). Toutefois, les données sur l'effectif inscrit et actif ne sont pas toujours disponibles. Parfois, l'effectif ne comprend que les personnes qui étaient inscrites et travaillaient dans la profession en question (membres inscrits, actifs et occupant un emploi). Dans d'autres cas, l'effectif comprend toutes les personnes inscrites, qu'elles aient été actives, inactives, en congé ou retraitées (membres inscrits). Les professionnels de la santé pourraient donc être sous-représentés dans le premier cas, et surreprésentés dans le deuxième cas.</p> <p>De plus, les groupes de professionnels de la santé ne sont pas tous réglementés dans l'ensemble des provinces et des territoires (consulter l'<a href="#">annexe</a>). Lorsqu'une profession n'est pas réglementée dans une province ou un territoire, l'effectif fait simplement référence au nombre de professionnels de la santé qui étaient membres d'une association professionnelle au cours d'une année donnée. Comme l'inscription à une association professionnelle est habituellement volontaire, les professionnels dans ces groupes pourraient être sous-représentés; leur nombre doit donc être interprété avec prudence.</p> |
| <b>Sexe</b>   | <p>Nombre de professionnels de la santé au sein de l'effectif ayant indiqué être de sexe « masculin », « féminin » ou « non différencié ».</p> <p>Les enregistrements où le code correspond à <i>inconnu</i> sont exclus du calcul du pourcentage de femmes.</p>   |
| <b>Groupes d'âge de 5 ans</b>                         | <p>Nombre de professionnels de la santé au sein de l'effectif faisant partie de chaque groupe d'âge de 5 ans.</p> <p>Les enregistrements où le code correspond à <i>inconnu</i> ou qui utilisent des groupes d'âge ne correspondant pas à ceux utilisés par l'ICIS sont exclus de la répartition en pourcentage des membres de l'effectif selon le groupe d'âge (moins de 30 ans, de 30 à 59 ans, et 60 ans et plus).</p>  |
| <b>Âge moyen</b>                                      | <p>Somme de l'âge de chaque membre inscrit au sein de l'effectif dont l'âge est connu, divisée par le nombre total de membres inscrits au sein de l'effectif dont l'âge est connu.</p>   |
| <b>Ratio du nombre de professionnels par habitant</b> | <p>Valeur calculée au moyen de la formule suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numérateur : nombre de membres de la profession (effectif) dans une province ou un territoire, pour l'année en question</li> <li>• Dénominateur : nombre de personnes (population totale) dans la province ou le territoire où l'effectif est disponible, pour la même année</li> </ul> <p>Les données démographiques sont fournies chaque année par Statistique Canada. Étant donné que Statistique Canada révisé périodiquement ses données démographiques, les ratios historiques pourraient être mis à jour à la discrétion de l'ICIS. Il pourrait donc y avoir de petites différences entre les ratios contenus dans la présente publication et ceux des versions antérieures.</p>  |



# Qualité des données

L'ICIS adhère à des principes en matière de qualité des données, de respect de la vie privée et de confidentialité. La collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données reposent sur l'engagement de l'ICIS à diffuser des données de grande qualité en se conformant aux pratiques de respect de la vie privée. Des méthodologies relatives à la qualité des données sont utilisées afin de maximiser l'exactitude, la comparabilité, l'actualité, la facilité d'utilisation et la pertinence des données sur la main-d'œuvre de la santé. Les principaux facteurs qui influent sur la qualité des données de la BDMOS sont décrits ci-dessous.

## État de la réglementation

Le fait qu'une profession de la santé soit réglementée ou non dans une province ou un territoire a d'importantes répercussions sur la collecte et l'exhaustivité des données. Toute profession de la santé réglementée est régie par un cadre législatif qui prévoit la mise en place d'un organisme chargé de réglementer la profession dans l'intérêt du public.

Tous les professionnels de la santé réglementés sont tenus de s'inscrire auprès de leur organisme de réglementation respectif afin d'obtenir chaque année un permis leur permettant d'exercer dans leur province ou territoire. Pour les groupes de professionnels de la santé réglementés, l'ICIS recueille des données sur le nombre de professionnels auprès des organismes de réglementation provinciaux ou territoriaux concernés, dans la mesure du possible.

En général, les professionnels de la santé non réglementés s'inscrivent annuellement auprès de leur association professionnelle sur une base volontaire. Pour les groupes de professionnels de la santé non réglementés, l'ICIS recueille des données sur le nombre de professionnels membres de ces associations professionnelles. La plupart du temps, l'inscription à une association professionnelle est volontaire. Par conséquent, les professionnels de la santé non réglementés peuvent être sous-représentés dans la BDMOS de l'ICIS. Dans les tableaux de données, les points de données pour les groupes de professionnels de la santé non réglementés sont marqués d'un astérisque, qui indique que ces données doivent être interprétées avec prudence.

L'[annexe](#) indique l'état de la réglementation de chaque groupe de professionnels inclus dans *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2019 à 2023 : aperçu — tableaux de données*.

## Sous-dénombrement et surdénombrement

Quelques facteurs peuvent causer un sous-dénombrement :

- Les échéances de collecte de données de l'ICIS ne correspondent pas nécessairement à la période de traitement de l'information en fin d'exercice du fournisseur de données. Dans ces cas, les données déclarées peuvent ne pas correspondre au nombre total d'inscriptions pour l'année, puisque d'autres inscriptions pourraient avoir été reçues après la soumission des données à l'ICIS.
- Lorsque l'inscription à une association professionnelle est volontaire, il est possible que certains membres de cette profession ne s'inscrivent pas. Il risque donc d'y avoir une sous-représentation des professionnels de la santé.
- Il peut arriver qu'on ignore si les lois d'une province ou d'un territoire réservent la prestation de certains services à des champs d'exercice précis ou limitent simplement l'utilisation de certains titres professionnels. Si les lois visent uniquement certains titres (p. ex. celui de travailleur social autorisé), les personnes qui exercent la profession sous un titre légèrement différent ne sont probablement pas couvertes. Par conséquent, les professionnels de la santé peuvent ne pas être obligés de s'inscrire pour avoir le droit d'exercer. Les données recueillies dans ce contexte de réglementation pourraient alors indiquer un nombre de professionnels inférieur au nombre réel.

Quelques facteurs peuvent causer un surdénombrement :

- Un surdénombrement de l'effectif de divers groupes de professionnels de la santé est possible dans les territoires, car cet effectif pourrait englober des membres offrant des services temporaires ou de relève qui ne sont pas des résidents ou des travailleurs permanents de ces territoires.
- L'ICIS vise à recueillir des données sur tous les professionnels de la santé actifs inscrits auprès d'un organisme de réglementation et admissibles à exercer la profession au cours de l'année en question. Lorsque la profession n'est pas réglementée dans une province ou un territoire, l'ICIS recueille des données similaires sur les professionnels membres d'une association. Certains organismes de réglementation et certaines associations professionnelles soumettent toutefois des données sur différents types d'inscription ou d'adhésion (y compris les membres inactifs, en congé ou à la retraite), ce qui peut causer un surdénombrement des professionnels de la santé dans les autorités compétentes concernées.
- L'incapacité à identifier les professionnels de manière uniforme et unique à l'échelle nationale empêche l'intégration des données dans l'ensemble des provinces et des territoires. Pour un même groupe de professionnels de la santé, les personnes inscrites dans plus d'une province ou d'un territoire ou dans plus d'une profession peuvent être comptabilisées en double dans les données annuelles nationales.

## Comparabilité des données au fil du temps

Les modifications ou variations historiques des données soumises par province ou territoire, à l'échelle des professions ou au fil des ans, ont une incidence sur la comparabilité des données. En collaboration avec les fournisseurs de données, l'ICIS travaille continuellement à améliorer la comparabilité et, donc, la qualité des données. Dans le cadre du processus de soumission des données, les fournisseurs de données peuvent soumettre des modifications aux données des années précédentes afin qu'elles soient intégrées dans le rapport de l'année courante.

La comparaison des changements au fil du temps, tant à l'échelle provinciale ou territoriale que nationale, doit être effectuée avec prudence. Certaines données peuvent avoir été soumises selon une définition d'effectif différente (voir le tableau 2) ou avoir été recueillies dans différents contextes réglementaires, de sources différentes ou à des moments différents au cours d'une année donnée.

Les statistiques présentées dans cette publication pourraient différer de celles d'autres publications de l'ICIS ou d'autres organisations, même si les sources de données sont les mêmes. Les différences peuvent être attribuables à des variations dans la population de référence ou la période de collecte des données.

Prenez note que les données du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest sur certains groupes de professionnels de la santé sont combinées en raison des méthodes de collecte des données ou parce que les deux autorités compétentes ont le même organisme de réglementation.

Le tableau ci-dessous présente les groupes de professionnels de la santé dont les éléments de données ont fait l'objet d'améliorations ou de modifications entre 2019 et 2023 et qui pourraient avoir un effet sur la comparabilité. Tout changement dans les séries chronologiques doit être interprété avec prudence, car il peut découler de modifications apportées au processus de collecte et de soumission des données.

**Tableau 3** Aspects relatifs à la qualité des données, 2019 à 2023

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire           | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--------------------------------------|----------------------------------|---|
| Tous les professionnels              | Toutes les autorités compétentes | Dans les tableaux de données, le tiret (—) indique que les données sont sans objet, inexistantes, non disponibles ou non déclarées en raison de problèmes de qualité des données.   |
| Ambulanciers paramédicaux            | Île-du-Prince-Édouard            | <p>Les données de 2019 ne sont pas disponibles.</p> <p>Le Emergency Medical Services Board de Santé Î.-P.-É. est devenu le College of Paramedicine of Prince Edward Island le 1<sup>er</sup> avril 2024.</p> <p>En raison de la pause temporaire dans la collecte des données de 2022 par l'ICIS et du cycle de réglementation de 2 ans applicable aux ambulanciers paramédicaux (2021 à 2023), les données de 2022 sont incomplètes. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.</p>   |
|                                      | Nouvelle-Écosse                  | En 2023, le nombre de membres appartenant au groupe d'âge des 20 à 24 ans a augmenté. Selon le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, la Direction des services de santé d'urgence finance la formation des membres inscrits (depuis 2023). Ces membres, qui comprennent les ambulanciers paramédicaux et les répondants médicaux d'urgence, peuvent obtenir la gratuité scolaire avec l'accord d'un employeur local.  |
|                                      | Ontario                          | Depuis 2023, le ministère de la Santé de l'Ontario ne recueille plus de données sur l'âge et le sexe. Par conséquent, les données réparties selon le groupe d'âge et le sexe ne sont pas disponibles.   |
|                                      | Manitoba                         | <p>Le College of Paramedics of Manitoba a été mis sur pied par le gouvernement du Manitoba le 1<sup>er</sup> juin 2018 et est devenu pleinement opérationnel le 1<sup>er</sup> décembre 2020, à la suite de changements apportés aux règlements. Les données de 2020 n'ont pas été soumises.</p> <p>Les données de 2019 peuvent comprendre des permis comptés en double, alors elles doivent être interprétées avec prudence.</p> <p>Une diminution importante du nombre de membres inscrits en 2021 par rapport à 2019 peut être, en partie, attribuée au changement d'organisme de réglementation au profit du College of Paramedics of Manitoba, qui exige désormais des frais pour détenir un permis d'exercice.</p> <p>Selon le College of Paramedics of Manitoba, les variations observées dans les données de 2022 et 2023 pourraient s'expliquer par les changements apportés aux critères de formation et par la prolongation des programmes, qui ralentissent l'entrée des nouveaux étudiants dans la profession.</p> |

| Groupe de professionnels de la santé     | Province ou territoire | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|--|------------------------|--|
| <b>Ambulanciers paramédicaux (suite)</b> | Saskatchewan           | Les données de 2019 et 2021 proviennent du Saskatchewan College of Paramedics et comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que celles de 2020, 2022 et 2023 proviennent des rapports annuels publics du Saskatchewan College of Paramedics et comprennent les membres inscrits actifs et inactifs.  |
| <b>Assistants dentaires</b>              | Île-du-Prince-Édouard  | En 2021, le Prince Edward Island Dental Council a soumis des données pour la première fois depuis 2013.  |
|  | Nouveau-Brunswick      | Les données de 2019 provenaient de l'Association dentaire canadienne et celles de 2020 à 2023, de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick. Ce changement de source de données pourrait expliquer les variations observées de 2019 à 2020.   |
|  | Ontario                | <p>La hausse du nombre d'assistants dentaires de 2019 à 2020 pourrait découler en partie du fait que les données de 2019 et des années antérieures n'incluaient que les assistants dentaires de niveau II. Les données de 2020 incluent également environ 1 000 étudiants inscrits.</p> <p>La baisse du nombre d'assistants dentaires de 2020 à 2021 pourrait découler en partie de l'abolition du programme pour étudiants de l'Ontario Dental Assistants Association, qui a réduit d'environ 1 100 le nombre de membres en 2021 par rapport à 2020.</p> <p>Selon l'Ontario Dental Assistants Association, la baisse du nombre d'assistants dentaires de 2021 à 2023 est attribuable à l'absence d'obligation de détenir un permis et à la pénurie d'assistants formés.</p> |
|  | Saskatchewan           | Les données antérieures à 2022 proviennent de la Saskatchewan Dental Assistants' Association et celles de 2022 et 2023, des rapports annuels publics de la Saskatchewan Dental Assistants' Association.  |
|  | Colombie-Britannique   | <p>Les données sur les groupes d'âge fournies par le College of Dental Surgeons of British Columbia ne correspondent pas aux groupes d'âge utilisés par l'ICIS. Par conséquent, ces données ne sont pas déclarées pour 2020 et 2021.</p> <p>Les données antérieures à 2022 proviennent du College of Dental Surgeons of British Columbia et celles de 2022 et 2023, des rapports annuels publics du British Columbia College of Oral Health Professionals. Les données sont en date du 31 mars de l'année de données suivante.</p>   |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire   | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|--------------------------------------|--|--|
| <b>Audiologistes</b>                 | Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | Les données de 2019 à 2021 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent uniquement les membres inscrits actifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.   |
|                                      | Nouvelle-Écosse  | En Nouvelle-Écosse, les audiologistes et les orthophonistes sont réglementés depuis novembre 2019. Les données de 2020 et 2021 ont été soumises par le Nova Scotia College of Audiologists and Speech–Language Pathologists. Les données des années antérieures ont été fournies par Orthophonie et Audiologie Canada. Les changements dans le statut réglementaire et l'organisme déclarant pourraient avoir contribué aux fluctuations entre 2018 et 2020.   |
|                                      | Québec   | Les groupes d'âge ne sont pas déclarés pour 2019. Les données de 2020 et 2021 fournies par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) ne correspondent pas aux catégories définies dans les tableaux de données de l'ICIS.   |
|                                      | Saskatchewan   | Les données de 2019 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.  |
| <b>Chiropraticiens</b>               | Colombie-Britannique   | Selon le College of Chiropractors of British Columbia, la diminution du nombre de chiropraticiens dans le groupe d'âge de 25 à 29 ans observée de 2019 à 2020 pourrait s'expliquer en partie par l'annulation de l'examen du Conseil canadien des examens chiropratiques en 2020. En l'absence d'inscription provisoire, les nouveaux diplômés n'avaient d'autre choix que de conserver leur statut d'étudiant ou de déménager dans une province ou un territoire dont les règlements permettaient l'inscription provisoire. |
|                                      | Yukon  | Les données de 2020 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que les données de 2019 et celles de 2021 à 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs.   |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire  | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--------------------------------------|-------------------------|---|
| Dentistes                            | Terre-Neuve-et-Labrador | Les données de 2023 proviennent de l'Association dentaire canadienne. Elles reflètent le nombre d'inscriptions en date de mai 2024, plutôt que le nombre d'inscriptions à la fin de l'année 2023.   |
|                                      | Île-du-Prince-Édouard   | <p>Les données de 2019 provenaient de l'Association dentaire canadienne et celles de 2021, du Prince Edward Island Dental Council. Ce changement de source de données pourrait en partie expliquer les variations observées de 2019 à 2021. Les données de 2020 ne sont pas disponibles.</p> <p>Les données de 2023 proviennent de l'Association dentaire canadienne. Elles reflètent le nombre d'inscriptions en date de mai 2024, plutôt que le nombre d'inscriptions à la fin de l'année 2023.</p> |
|                                      | Nouvelle-Écosse         | Les données de 2023 proviennent de l'Association dentaire canadienne. Elles reflètent le nombre d'inscriptions en date de mai 2024, plutôt que le nombre d'inscriptions à la fin de l'année 2023.   |
|                                      | Québec                  | Selon l'Ordre des dentistes du Québec, un nombre élevé de membres ont pris leur retraite en 2022 et l'âge des nouveaux diplômés au moment de leur entrée dans la profession a diminué en 2023.  |
|                                      | Ontario                 | Les données de 2023 proviennent de l'Association dentaire canadienne. Elles reflètent le nombre d'inscriptions en date de mai 2024, plutôt que le nombre d'inscriptions à la fin de l'année 2023.   |
|                                      | Manitoba                | Selon la Manitoba Dental Association, les variations observées de 2019 à 2020 pourraient découler en partie de la pandémie de COVID-19 et d'un changement de source de données. Les données de 2019 ont été fournies par l'Association dentaire canadienne et celles de 2020 et 2021, par la Manitoba Dental Association.   |
|                                      | Saskatchewan            | Les données de 2019 provenaient de l'Association dentaire canadienne et celles de 2021 à 2023, du College of Dental Surgeons of Saskatchewan. Ce changement de source de données pourrait en partie expliquer les variations observées de 2019 à 2021. Les données de 2020 ne sont pas disponibles.   |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire           | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|--------------------------------------|----------------------------------|--|
| Dentistes (suite)                    | Alberta                          | <p>Les données de 2019 provenaient de l'Association dentaire canadienne et celles de 2021 à 2023, du College of Dental Surgeons of Alberta (anciennement connu sous le nom d'Alberta Dental Association and College). Ce changement de source de données pourrait en partie expliquer les variations observées de 2019 à 2021. Les données de 2020 ne sont pas disponibles.</p> <p>Les données de 2021 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, ce qui pourrait en partie expliquer la diminution du nombre de membres inscrits de 2021 à 2022.</p>   |
|                                      | Colombie-Britannique             | <p>Les données antérieures à 2022 proviennent de l'Association dentaire canadienne et celles de 2022 et 2023, des rapports annuels publics du British Columbia College of Oral Health Professionals. Les données sont en date du 31 mars de l'année de données suivante. Elles doivent être interprétées avec prudence.</p>  |
| Diététistes                          | Québec                           | <p>Les données de 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2020 et 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs. Les données de 2019 ne sont pas disponibles. Ces données doivent être interprétées avec prudence.</p>   |
|                                      | Saskatchewan                     | <p>Les données de 2019, 2020 et 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.</p>   |
| Ergothérapeutes                      | Toutes les autorités compétentes | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les ergothérapeutes recueillies dans la BDMOS. Dans la BDMOS, l'ICIS recueille les données sur les ergothérapeutes avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent tous les ergothérapeutes actifs ayant soumis un formulaire d'inscription dans une province ou un territoire du Canada au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en question. Le nombre d'ergothérapeutes représente l'effectif, soit tous les membres inscrits admissibles à exercer la profession dans l'année en question (sans égard à leur statut d'emploi au moment de l'inscription). Les ergothérapeutes qui s'inscrivent entre la date limite et la fin de la période d'inscription ne sont pas inclus dans la BDMOS.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Les ergothérapeutes au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p> |



| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire               | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| Hygiénistes dentaires                | Québec                               | <p>La variation du nombre d'hygiénistes dentaires de 2019 à 2020 pourrait découler en partie de la pandémie de COVID-19. La diminution du nombre d'hygiénistes dentaires dans le groupe d'âge le plus jeune pourrait s'expliquer en partie par le retrait préventif immédiat des membres enceintes. À l'inverse, la hausse du nombre d'hygiénistes dentaires dans le groupe d'âge le plus âgé pourrait s'expliquer en partie par le renouvellement de l'adhésion de membres venus contribuer aux efforts de la santé publique pour la gestion de la pandémie.</p>  |
|                                      | Alberta                              | <p>Selon le College of Dental Surgeons of Alberta (anciennement connu sous le nom d'Alberta Dental Association and College), la hausse du nombre d'hygiénistes dentaires âgés de moins de 30 ans de 2020 à 2021 pourrait en partie découler de la pandémie de COVID-19. En effet, la cohorte de 2020 ayant accumulé du retard dans l'atteinte des exigences pour l'obtention du diplôme, elle n'a obtenu ce dernier qu'en 2021, d'où l'augmentation importante du nombre d'inscriptions d'hygiénistes dentaires cette année-là.</p>  |
|                                      | Colombie-Britannique                 | <p>Les données de 2019, 2020 et 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs.</p> <p>Les données antérieures à 2022 proviennent du College of Dental Surgeons of British Columbia et celles de 2022 et 2023, des rapports annuels publics du British Columbia College of Oral Health Professionals. Les données sont en date du 31 mars de l'année de données suivante. Elles doivent être interprétées avec prudence.</p>  |
| Infirmières autorisées (IA)          | Toutes les autorités compétentes     | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les IA recueillies dans la BDMOS. Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS recueille les données sur les IA avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent toutes les IA qui déclarent être inscrites et actives dans une province ou un territoire au cours des 6 premiers mois de l'année d'inscription.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Le personnel infirmier au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p> |
|                                      | Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | <p>Les infirmières praticiennes (IP) et les IA travaillant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut sont régies par le même organisme de réglementation. Par conséquent, le nombre total d'IP et d'IA représente les données combinées de ces 2 territoires.</p>   |

| Groupe de professionnels de la santé               | Province ou territoire               | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--|--------------------------------------|---|
| <b>Infirmières auxiliaires autorisées (IAA)</b>    | Toutes les autorités compétentes     | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les IAA recueillies dans la BDMOS. Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS recueille les données sur les IAA avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent toutes les IAA qui déclarent être inscrites et actives dans une province ou un territoire au cours des 6 premiers mois de l'année d'inscription.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Le personnel infirmier au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p>   |
| <b>Infirmières psychiatriques autorisées (IPA)</b> | Toutes les autorités compétentes     | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les IPA recueillies dans la BDMOS. Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS recueille les données sur les IPA avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent toutes les IPA qui déclarent être inscrites et actives dans une province ou un territoire au cours des 6 premiers mois de l'année d'inscription.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Le personnel infirmier au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p>   |
| <b>Infirmières praticiennes (IP)</b>               | Toutes les autorités compétentes     | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les IP recueillies dans la BDMOS. Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS recueille les données sur les IP avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent toutes les IP qui déclarent être inscrites et actives dans une province ou un territoire au cours des 6 premiers mois de l'année d'inscription. Dans la BDMOS, le nombre d'IP représente l'effectif, soit le personnel infirmier réglementé détenant un permis d'exercice de la profession. Les IP qui s'inscrivent entre la date limite et la fin de la période d'inscription ne sont pas incluses dans la BDMOS.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Le personnel infirmier au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p> |
|  | Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | <p>Les IP et les infirmières autorisées (IA) travaillant dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut sont régies par le même organisme de réglementation. Par conséquent, le nombre total d'IP et d'IA représente les données combinées de ces 2 territoires.</p>  |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire   | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--------------------------------------|--|---|
| Inhalothérapeutes                    | Île-du-Prince-Édouard, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | Les données de 2019 à 2021 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent uniquement les membres inscrits actifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.  |
|                                      | Nouvelle-Écosse  | Les données de 2019, 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que celles de 2020 et 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.  |
|                                      | Québec   | <p>La variation du nombre d'inhalothérapeutes au Québec pourrait résulter en partie des changements apportés au type d'inscription dans les données sur l'effectif. Les données de 2019 incluent tous les inhalothérapeutes inscrits, qu'ils soient actifs ou non. Les données de 2020 à 2023 incluent uniquement les inhalothérapeutes inscrits actifs.</p> <p>En 2022, selon l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, les admissions dans la profession ont diminué et certains professionnels retraités sont retournés au travail pour contribuer aux activités de vaccination liées à la pandémie de COVID-19.</p>  |
| Médecins                             | Toutes les autorités compétentes   | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les médecins recueillies dans la Base de données médicales Scott's. Le nombre de médecins comprend les médecins actifs en pratique clinique ou non clinique (p. ex. recherche ou travaux universitaires), titulaires d'un doctorat en médecine et possédant une adresse postale valide. Il exclut les médecins résidents, les médecins militaires, les médecins semi-retraités et les médecins retraités ainsi que ceux ayant demandé que les renseignements à leur sujet ne soient pas publiés au 31 décembre de l'année de référence.</p> <p>Il est possible que l'effectif des médecins soit sous-dénombré dans les territoires, car il comprend uniquement les médecins qui y résident.</p> <p>L'âge des médecins dont la date de naissance est inconnue a été calculé à partir de l'année d'obtention du doctorat en médecine, selon l'hypothèse qu'ils l'ont obtenu à l'âge de 25 ans. Lorsque l'âge est supérieur à 90 ans, la valeur <i>inconnu</i> est attribuée.</p> <p>Pour en savoir plus, consultez la publication <a href="#">Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p> |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire  | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|--------------------------------------|---|--|
| <b>Opticiens</b>                     | Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Ontario et Colombie-Britannique                 | Les données de 2022 et 2023 réparties par groupe d'âge sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.   |
|                                      | Québec  | Les données de 2021, 2022 et 2023 proviennent de l'Ordre des optométristes du Québec, tandis que les données de 2019 proviennent de l'Association des opticiens du Canada. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.   |
|                                      | Saskatchewan  | Les données sur l'âge de 2023 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.  |
|                                      | Alberta   | Les données sur l'âge de 2022 et les données de 2023 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.   |
| <b>Optométristes</b>                 | Toutes les provinces  | Les données de 2019 à 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs.   |
| <b>Orthophonistes</b>                | Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut                        | Les données de 2019 à 2021 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent uniquement les membres inscrits actifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.   |
|                                      | Nouvelle-Écosse   | En Nouvelle-Écosse, les audiologistes et les orthophonistes sont réglementés depuis novembre 2019. Les données de 2020 et 2021 ont été soumises par le Nova Scotia College of Audiologists and Speech–Language Pathologists. Les données des années antérieures ont été fournies par Orthophonie et Audiologie Canada. Les changements dans le statut réglementaire et l'organisme déclarant pourraient avoir contribué aux fluctuations entre 2018 et 2020. |
|                                      | Québec  | Les groupes d'âge ne sont pas déclarés pour 2019. Les données de 2020 et 2021 fournies par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) ne correspondent pas aux catégories définies dans les tableaux de données de l'ICIS.   |
| Saskatchewan                         | Les données de 2019 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données. |  |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire           | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|--------------------------------------|----------------------------------|--|
| <b>Pharmaciens</b>                   | Toutes les autorités compétentes | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les pharmaciens recueillies dans la BDMOS. L'ICIS recueille les données sur les pharmaciens avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent tous les pharmaciens actifs ayant soumis un formulaire d'inscription dans une province ou un territoire du Canada au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en question.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Les pharmaciens au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p>                           |
| <b>Physiothérapeutes</b>             | Toutes les autorités compétentes | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les physiothérapeutes recueillies dans la BDMOS. L'ICIS recueille les données sur les physiothérapeutes avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de la province ou du territoire. Les données comprennent tous les physiothérapeutes actifs ayant soumis un formulaire d'inscription dans une province ou un territoire du Canada au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en question.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Les physiothérapeutes au Canada, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p> |
|                                      | Québec                           | <p>Le Québec compte 2 types de professionnels de la physiothérapie : les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie. Ces derniers sont exclus des données du Québec sur la profession de physiothérapeute. À la fin de l'exercice 2023-2024, il y avait 3 183 technologues en physiothérapie inscrits auprès de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ).</p>  |

| Groupe de professionnels de la santé                                    | Province ou territoire  | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|---|---|---|
| <b>Préposés aux services de soutien à la personne (PSSP)</b>            | Alberta   | <p>L'ICIS a obtenu ces données en regroupant les données au niveau de l'enregistrement sur les PSSP recueillies dans la BDMOS. Le nombre de PSSP comprend tous les PSSP figurant dans le Répertoire des aides-soignants de l'Alberta au moment où les données sont soumises, selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PSSP actif : L'inscription est active pour l'année de déclaration; le PSSP est admissible à exercer la profession dans le secteur public ou privé, qu'il occupe un emploi ou non.</li> <li>• PSSP inactif : L'inscription n'est pas active dans le répertoire pour l'année de déclaration (mais elle l'était l'année d'inscription précédente); le PSSP n'est pas admissible à l'exercice de la profession dans le secteur public. Un PSSP inactif peut occuper un emploi ou non dans le secteur privé ou peut avoir changé de profession (p. ex. soins infirmiers).</li> </ul> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître les limites des données, veuillez consulter <a href="#">Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2023 — notes méthodologiques</a>.</p> |
| <b>Professionnels de la santé publique environnementale</b>             | Toutes les autorités compétentes  | <p>Depuis 2022, les données fournies par l'Institut canadien des inspecteurs en santé publique sont regroupées dans 4 catégories : Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse; Nouveau-Brunswick et Québec; Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut; Colombie-Britannique et Yukon. Ces données doivent être interprétées avec prudence.</p>  |
| <b>Professionnels de la gestion de l'information sur la santé (GIS)</b> | Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | <p>En 2020, l'Association canadienne des professionnels en gestion de l'information sur la santé (CHIMA) a mis en œuvre une nouvelle base de données. Les données démographiques par province et territoire n'étaient donc pas disponibles. Elles ont été soumises en 2021.</p>   |
|   | Québec  | <p>Les données de 2019 à 2021 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.</p>   |

| Groupe de professionnels de la santé         | Province ou territoire | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--|------------------------|---|
| Psychologues                                 | Nouveau-Brunswick      | <p>Les données de 2019 à 2022 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que les données de 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.</p> <p>Les données de 2023 réparties selon le sexe ont été supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.</p>   |
|  | Colombie-Britannique   | <p>Les données de 2019 à 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.</p>   |
| Psychothérapeutes/ thérapeutes en counseling | Île-du-Prince-Édouard  | <p>Les données de 2022 et 2023 comprennent les membres provisoires : 5 membres provisoires en 2022 et 8 en 2023.</p> <p>L'inscription des thérapeutes en counseling travaillant dans le réseau scolaire a entraîné une hausse de l'effectif en 2022.</p> <p>En 2023, l'effectif a augmenté en raison du déménagement de nouveaux diplômés et de professionnels à l'Île-du-Prince-Édouard.</p>   |
|  | Nouvelle-Écosse        | <p>Les psychothérapeutes et les thérapeutes en counseling sont des professionnels réglementés en Nouvelle-Écosse, mais les données n'étaient pas disponibles au moment de la publication.</p>   |
|  | Ontario                | <p>Selon l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario, la hausse du nombre de jeunes membres inscrits en 2022 et 2023 vient du fait que la voie de reconnaissance des droits acquis a pris fin en mars 2017. Ainsi, bon nombre de jeunes candidats ont dû se tourner vers la voie régulière. Par ailleurs, le public est de plus en plus conscientisé au sujet de la psychothérapie, en partie en raison de la pandémie et de l'augmentation de la demande de services en santé mentale. Il y a également un nombre croissant de programmes de formation en psychothérapie qui attirent des étudiants universitaires de deuxième cycle.</p> |

| Groupe de professionnels de la santé | Province ou territoire | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--------------------------------------|------------------------|---|
| Sages-femmes                         | Manitoba               | <p>La variation du nombre de sages-femmes au Manitoba peut être en partie attribuable aux changements apportés au type d'inscription et à la source des données.</p> <p>Les données de 2020, 2022 et 2023 représentent le nombre total de sages-femmes autorisées (ce qui comprend le statut d'inscription actif, inactif, en congé ou retraité); les données de 2019 et 2021 représentent les sages-femmes autorisées actives (ce qui comprend celles qui sont admissibles à exercer pour une année donnée, qu'elles exercent ou non la profession au moment de l'inscription).</p> <p>Les données de 2019, 2021, 2022 et 2023 ont été fournies par l'Ordre des sages-femmes du Manitoba, et celles de 2020, par le Conseil canadien des ordres de sages-femmes.</p>   |
|                                      | Yukon                  | La profession de sage-femme est réglementée depuis avril 2021.  |
| Techniciens en pharmacie             | Toutes les provinces   | Les données proviennent des rapports annuels publics de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie.   |
|                                      | Manitoba               | <p>La hausse du nombre de techniciens en pharmacie au Manitoba en 2019 pourrait être attribuable à l'intégration dans la profession des personnes qui ont réussi l'examen d'évaluation du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada et qui ont suivi le Programme passerelle national de formation de technicienne ou de technicien en pharmacie de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie. Ce parcours n'est plus offert depuis le 31 décembre 2019; les nouveaux candidats doivent avoir réussi un programme agréé de formation technique en pharmacie.</p> <p>Les techniciens en pharmacie du Manitoba sont réglementés par le College of Pharmacists of Manitoba. Ils sont cependant inscrits à titre de techniciens en pharmacie réglementés, et non en tant que techniciens en pharmacie autorisés. Leur nombre est donc exclu du total des techniciens en pharmacie autorisés exerçant au Canada et n'est fourni qu'à titre informatif.</p> |



| Groupe de professionnels de la santé               | Province ou territoire  | Aspects relatifs à la qualité des données   |
|--|---|---|
| <b>Technologistes de laboratoire médical (TLM)</b> | Nouvelle-Écosse   | Les données de 2022 réparties par groupe d'âge ont été supprimées en raison de problèmes de qualité des données.  |
|  | Québec  | Les données de 2021 ont été fournies par l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Les données de 2020 et 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs, tandis que celles de 2019, 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs. Ces changements pourraient en partie contribuer aux fluctuations observées entre les années.   |
|  | Ontario   | Les données de 2019, 2020 et 2021 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent uniquement les membres inscrits actifs.   |
|  | Alberta   | Les données de 2019, 2020 et 2021 proviennent des rapports annuels publics du College of Medical Laboratory Technologists of Alberta.<br><br>En 2023, le College of Medical Laboratory Technologists of Alberta a soumis les données de 2019 à 2023.  |
|  | Colombie-Britannique  | Les données de 2023 réparties par groupe d'âge ont été supprimées en raison de problèmes de qualité des données.  |
|  | Nunavut   | Les données de 2022 et 2023 ont été supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.  |
| <b>Technologues en radiation médicale (TRM)</b>    | Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Manitoba, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut | Les données de ces autorités compétentes proviennent de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM). Le nombre de TRM dont le sexe n'est pas précisé a augmenté de 2019 à 2020 parce que l'ACTRM a cessé de faire le suivi de cette information. Depuis 2020, il n'est plus possible pour les membres de sélectionner un sexe dans leur profil de l'ACTRM. Il faut donc s'attendre à une hausse du nombre de membres inscrits dont le sexe n'est pas précisé.   |
|  | Nouvelle-Écosse   | Les données de 2019, 2020 et 2023 ont été fournies par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) et celles de 2021, par le Nova Scotia College of Medical Imaging and Radiation Therapy Professionals (NSCMIRTP). Ce changement de source de données pourrait en partie expliquer les variations observées de 2020 à 2021. Les données de 2022 ne sont pas disponibles.<br><br>En 2021, le NSCMIRTP a commencé à réglementer la profession de technologue en échographie. Ce changement pourrait en partie expliquer la hausse du nombre de TRM de 2020 à 2021. En 2021, 143 technologues en échographie se sont ajoutés aux TRM. |

| Groupe de professionnels de la santé                    | Province ou territoire | Aspects relatifs à la qualité des données  |
|---|------------------------|--|
| <b>Technologues en radiation médicale (TRM) (suite)</b> | Québec                 | <p>Les données de 2020, 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs alors que les données de 2019 et 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs.</p> <p>Les variations dans le nombre de TRM pourraient découler en partie d'un changement apporté aux types d'inscriptions déclarées.</p>   |
|   | Ontario                | <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Ordre des technologues en radiation médicale de l'Ontario (OTRMO) régleme une cinquième spécialité, soit l'échographie diagnostique, qui vient s'ajouter aux 4 spécialités existantes : l'imagerie par résonance magnétique, la médecine nucléaire, la radiologie et la radiothérapie. En 2019, 3 904 technologues en échographie se sont ajoutés aux TRM; ce nombre était de 3 926 en 2020, de 4 014 en 2021, de 4 129 en 2022 et de 4 317 en 2023.</p> |
|   | Yukon                  | <p>Les données sur le genre de 2023 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.</p>  |
| <b>Travailleurs sociaux</b>                             | Québec                 | <p>Les données de 2019 à 2021 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2022 et 2023 comprennent uniquement les membres inscrits actifs. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.</p>  |
|   | Ontario                | <p>Les données antérieures à 2022 proviennent de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario, tandis que les données de 2022 et 2023 proviennent des rapports annuels publics de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario.</p>  |
|   | Manitoba               | <p>Les données sur le genre de 2023 sont supprimées en raison des limites liées à la qualité des données.</p>  |
|   | Alberta                | <p>Les données de 2022 et 2023 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs, tandis que les données de 2019 à 2021 comprennent uniquement les membres inscrits actifs.</p>  |
|   | Colombie-Britannique   | <p>Les données de 2020 comprennent les membres inscrits actifs et inactifs. Les données de 2019 et 2021 ne sont pas disponibles.</p>   |

## Respect de la vie privée et confidentialité

Le respect de la vie privée, la confidentialité des enregistrements et la sécurité de l'information sont essentiels aux activités de l'ICIS. Par conséquent, l'ICIS a mis en place un programme exhaustif sur le respect de la vie privée, la confidentialité et la sécurité. Un des éléments clés du programme est l'énoncé de principes et de politiques présenté dans le document *Politique de respect de la vie privée relative à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels des travailleurs de la santé et des données dépersonnalisées, 2011*, qu'on peut télécharger gratuitement à partir du [site Web de l'ICIS](#).

La BDMOS ne recueille, n'utilise ni ne divulgue de renseignements personnels. Conformément à l'article 32 de sa *Politique de respect de la vie privée des travailleurs de la santé, 2011*, l'ICIS ne publie l'information que lorsque le risque d'identification des personnes et de divulgation par recoupements est faible (p. ex. rapports dans lesquels les cellules de faible valeur sont supprimées).

## Annexe : Professionnels de la santé, première année de réglementation, par province et territoire, 2023

| Groupe de professionnels de la santé  | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc   | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn   | T.N.-O. | Nun. |
|---------------------------------------|----------|----------|-------|-------|------|------|------|-------|------|-------|------|---------|------|
| Adjoints au médecin                   | n.r.     | n.r.     | n.r.  | 2009  | n.r. | n.r. | 1999 | 2023  | 2016 | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Ambulanciers paramédicaux             | 2010     | 2013     | 2015  | 2006  | 2015 | 1990 | 2018 | 2009  | 2008 | 1974  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Assistants dentaires                  | 1995     | 1998     | 1976  | 1987  | n.r. | n.r. | 2007 | 1971  | 1990 | 1968  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Audiologistes                         | 2013     | 2023     | 2019  | 1987  | 1964 | 1994 | 1961 | 1992  | 2002 | 2010  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Chiropraticiens                       | 1992     | 1962     | 1972  | 1958  | 1974 | 1925 | 1945 | 1943  | 1923 | 1934  | 1986 | n.r.    | n.r. |
| Conseillers en génétique              | n.r.     | n.r.     | n.r.  | n.r.  | n.r. | n.r. | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Dentistes                             | 1893     | 1891     | 1891  | 1890  | 1869 | 1867 | 1883 | 1906  | 1906 | 1886  | 1958 | 1988    | 1999 |
| Denturologistes                       | 1984     | 2003     | 1973  | 1976  | 1973 | 1972 | 1970 | 1977  | 1961 | 1962  | 1984 | 1990    | 1990 |
| Diététistes                           | 1965     | 1994     | 1998  | 1988  | 1956 | 1994 | 1982 | 1958  | 2000 | 2004  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Ergothérapeutes                       | 1987     | 1976     | 1972  | 1997  | 1973 | 1993 | 1971 | 1971  | 1990 | 2000  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Hygiénistes dentaires                 | 1969     | 1974     | 1973  | 2009  | 1975 | 1993 | 2005 | 1951  | 1990 | 1952  | 1958 | 1990    | 1999 |
| Infirmières autorisées                | 1954     | 1949     | 1910  | 1916  | 1946 | 1922 | 1913 | 1967  | 1916 | 1918  | 1994 | 1973    | 1999 |
| Infirmières auxiliaires autorisées    | 1983     | 1959     | 1957  | 1960  | 1974 | 1947 | 1946 | 1956  | 1986 | 1988  | 1987 | 1988    | 2011 |
| Infirmières praticiennes              | 1997     | 2006     | 2002  | 2002  | 2003 | 1997 | 2005 | 2003  | 2002 | 2005  | 2013 | 2004    | 2004 |
| Infirmières psychiatriques autorisées | s.o.     | s.o.     | s.o.  | s.o.  | s.o. | s.o. | 1960 | 1948  | 1955 | 1951  | 2009 | s.o.    | s.o. |
| Inhalothérapeutes                     | 2012     | 2021     | 2007  | 2009  | 1985 | 1991 | 1981 | 2008  | 1988 | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Médecins                              | 1893     | 1871     | 1828  | 1816  | 1848 | 1795 | 1871 | 1885  | 1885 | 1867  | 1958 | 1885    | 1999 |
| Opticiens                             | 1982     | 1974     | 2005  | 1976  | 1973 | 1991 | 1953 | 2011  | 1965 | 2010  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Optométristes                         | 1928     | 1922     | 1921  | 1921  | 1909 | 1919 | 1909 | 1911  | 1920 | 1921  | 1959 | 1988    | 1999 |
| Orthophonistes                        | 2013     | n.r.     | 2019  | 1987  | 1964 | 1994 | 1961 | 1992  | 2002 | 2010  | n.r. | n.r.    | n.r. |

| Groupe de professionnels de la santé                              | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc   | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Yn   | T.N.-O. | Nun. |
|---|----------|----------|-------|-------|------|------|------|-------|------|-------|------|---------|------|
| Pharmaciens   | 1910     | 1905     | 1876  | 1884  | 1875 | 1871 | 1878 | 1911  | 1911 | 1891  | 1986 | 1953    | 1999 |
| Physiciens médicaux   | n.r.     | n.r.     | n.r.  | n.r.  | n.r. | n.r. | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Physiothérapeutes   | 1970     | 1973     | 1959  | 1960  | 1973 | 1953 | 1956 | 1945  | 1985 | 1946  | 2007 | n.r.    | n.r. |
| Préposés aux services de soutien à la personne                    | n.r.     | n.r.     | n.r.  | n.r.  | n.r. | n.r. | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Professionnels de la gestion de l'information sur la santé        | n.r.     | n.r.     | n.r.  | n.r.  | n.r. | n.r. | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Professionnels de la santé publique environnementale              | n.r.     | n.r.     | n.r.  | n.r.  | n.r. | n.r. | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Psychologues  | 1988     | 1991     | 1981  | 1967  | 1962 | 1960 | 1966 | 1997  | 1960 | 1977  | n.r. | 1988    | 1999 |
| Psychothérapeutes/ thérapeutes en counseling                      | n.r.     | 2021     | 2011  | 2017  | 2012 | 2007 | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Sages-femmes  | 2016     | 2022     | 2009  | 2016  | 1999 | 1994 | 2000 | 2008  | 1998 | 1998  | 2021 | 2005    | 2011 |
| Techniciens en pharmacie  | 2012     | 2014     | 2011  | 2015  | n.r. | 2010 | 2014 | 2015  | 2011 | 2011  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Technologistes de laboratoire médical                             | 2012     | 2021     | 2004  | 1992  | 1973 | 1994 | 2007 | 1996  | 2002 | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Technologistes, services de laboratoire et de radiologie combinés | n.r.     | n.r.     | n.r.  | n.r.  | n.r. | n.r. | n.r. | n.r.  | 2005 | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Technologues en radiation médicale                                | n.r.     | 2021     | 1967  | 1958  | 1973 | 1980 | n.r. | 1978  | 1986 | n.r.  | n.r. | n.r.    | n.r. |
| Travailleurs sociaux  | 1994     | 1988     | 1994  | 1989  | 1960 | 2000 | 2009 | 1995  | 2003 | 2008  | n.r. | 2012    | n.r. |

**Remarques**

n.r. : profession non réglementée.

s.o. : sans objet.

**Source**

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.



**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ont.)  
K2A 4H6  
**613-241-7860**

**ICIS Toronto**

4110, rue Yonge  
Bureau 300  
Toronto (Ont.)  
M2P 2B7  
**416-481-2002**

**ICIS Victoria**

880, rue Douglas  
Bureau 600  
Victoria (C.-B.)  
V8W 2B7  
**250-220-4100**

**ICIS Montréal**

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 511  
Montréal (Qc)  
H3A 2R7  
**514-842-2226**

icis.ca

63614-1224

